



Fête cantonale adultes dès 20 ans ACNG 2026

Samedi 22 août 2026

Organisation :
FSG Savagnier

Directives de concours

DIRECTIVES DE CONCOURS POUR LA FETE CANTONALE

ADULTES

1	Dispositions générales
1.1	La fête cantonale neuchâteloise adultes entre dans la compétence de la Commission Adultes qui édicte les prescriptions de la fête en collaboration avec le comité technique de l'ACNG.
1.2	La fête est ouverte à tous les groupes dames, hommes et seniors affiliés à l'ACNG ainsi qu'aux sociétés invitées. Tous les gymnastes se muniront de leur carte de membre FSG.
1.3	La fête a lieu par n'importe quel temps. En cas de mauvais temps, les concours peuvent être modifiés. Les concours récoltant un nombre insuffisant d'inscriptions pourront être retirés du programme.
1.4	Les gymnastes accidentés pendant la fête sont comptés dans l'effectif s'ils présentent un certificat médical délivré par le service sanitaire de la place de fête. Le certificat est à présenter à chaque poste de concours.
1.5	<p>Les sociétés peuvent choisir parmi les concours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Concours de sociétés composé de :<ul style="list-style-type: none">• Un parcours découverte• Fit+Fun• Tournoi des 3 jeux <p>Activités supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• Selon les inscriptions, démonstrations libres en gymnastique, aérobic ou agrès sociétés• Des plates-formes
1.6	<p>Catégories d'âges :</p> <p>Actives et Actifs : dès 20 ans (2006 et plus âgés) Dames et Hommes : dès 35 ans (1991 et plus âgés) Dames et Hommes seniors : dès 55 ans (1971 et plus âgés)</p> <p>Exceptions : 1/3 des gymnastes peut être de la catégorie d'âge inférieure.</p> <p>Exemples : équipe de quatre joueurs 1/3 = 1.33 donc 1 joueur moins âgé autorisé équipe de sept joueurs 1/3 = 2.33 donc 2 joueurs moins âgés autorisés équipe de huit joueurs 1/3 = 2.66 donc 3 joueurs moins âgés autorisés équipe de onze joueurs 1/3 = 3.66 donc 4 joueurs moins âgés autorisés</p>
1.7	<p>Classement :</p> <p>Un classement pour chaque concours sera établi, pour autant que quatre équipes soient classées. Le premier de chaque catégorie recevra un prix.</p>

2	Concours de Sociétés
2.1	Les points du parcours découverte se calculeront selon le règlement élaboré par la commission Adultes.
2.2	<p>Les points obtenus au Fit+Fun seront calculés selon les directives 2026</p> <p>A choix 1 ou 3 disciplines.</p> <p>Discipline 1 (FF1) Tâche 1a : Football-Témoin Discipline 1 (FF1) Tâche 1b : Cerceau-Balles</p> <p>Discipline 2 (FF2) Tâche 2a : Planche-Anneau en caoutchouc Discipline 2 (FF2) Tâche 2b : Balles en 8</p> <p>Discipline 3 (FF3) Tâches 3a : Street Racket Discipline 3 (FF3) Tâches 3b : Anneau en caoutchouc - Intercross</p>
3	Tournoi des 3 jeux
3.1	<p>Le tournoi se déroule selon les directives du tournoi des 3 jeux région 6 version 2025 Yverdon mis à disposition sur le site ACNG.</p> <p>Le tournoi de jeu comporte :</p> <p>Balle frappée - Tennis avec anneau - Jeu Goba</p>
3.2	<p>Le tournoi n'est organisé que si quatre équipes par catégorie au minimum sont inscrites dans les délais. Un regroupement des catégories peut être décidé par la direction des concours.</p> <p>Catégories ouvertes au Tournoi des 3 Jeux :</p> <p>A. Dames dès 20 ans B. Hommes dès 20 ans C. Mixte dès 20 ans D. Dames et Hommes Seniors dès 55 ans</p>
4	Démonstrations libres
4.1	<p>Surface : 12 x 12 m ou 12 x 18 m. Le choix de la surface doit être annoncé lors de l'inscription ainsi que le choix des agrès.</p> <p>Les productions se feront en salle.</p>
4.2	Musique maximum 5 min.
4.3	La tenue est libre, les engins à main sont libres, les agrès sont libres.
5	Plates-formes
5.1	Les plates-formes ont lieu à l'extérieur ou à l'intérieur. En cas de mauvais temps, elles ont lieu à l'intérieur en fonction des possibilités.
5.2	Chaque plate-forme est animée par un moniteur compétent. Durée environ 30 minutes.
5.3	Elles sont ouvertes à tous les participants ayant acquis une carte de fête.

5.4	Les plates-formes ont lieu selon l'horaire joint au programme de la fête. La Commission Adultes ne peut pas faire l'horaire des concours en fonction des inscriptions aux plates-formes.
6	Obligations de la société
6.1	La société doit commander une carte de fête par gymnaste et par moniteur.
6.2	L'inscription est validée par le paiement du montant total de la facture au délai indiqué.
7	Dispositions finales
7.1	En cas de nécessité, la Commission Adultes et le comité technique de l'ACNG promulgueront tout complément aux présentes prescriptions.
7.2	Le plan de travail et le programme général seront remis aux sociétés inscrites 15 jours avant la manifestation.
7.3	Les cas non prévus par les présentes prescriptions seront discutés par la Commission Adultes et le comité technique de l'ACNG, leurs décisions seront sans appel.
7.4	Facturation La société recevra une facture à payer 15 jours avant la manifestation. 1 amende de CHF 200.- sera facturée à la société si le paiement de la facture est effectué hors délai. 1 amende de CHF 400.- sera facturée à la société si les inscriptions arrivent hors délai. (Si acceptation par la commission des inscriptions tardives).
7.5	Facture pour absence à la fête Désistement de la société : CHF 200.00
7.6	Les formulaires d'inscription sont joints aux présentes directives. Le délai d'inscription est fixé au vendredi 5 juin 2026



ACNG
ASSOCIATION CANTONALE
NEUCHÂTELOISE DE GYMNASTIQUE

GYGAX EDITH

Responsable Commission Adultes
Philippe Suchard 42
2017 BOUDRY
078 609 50 40
adultes@acng.ch
www.acng.ch